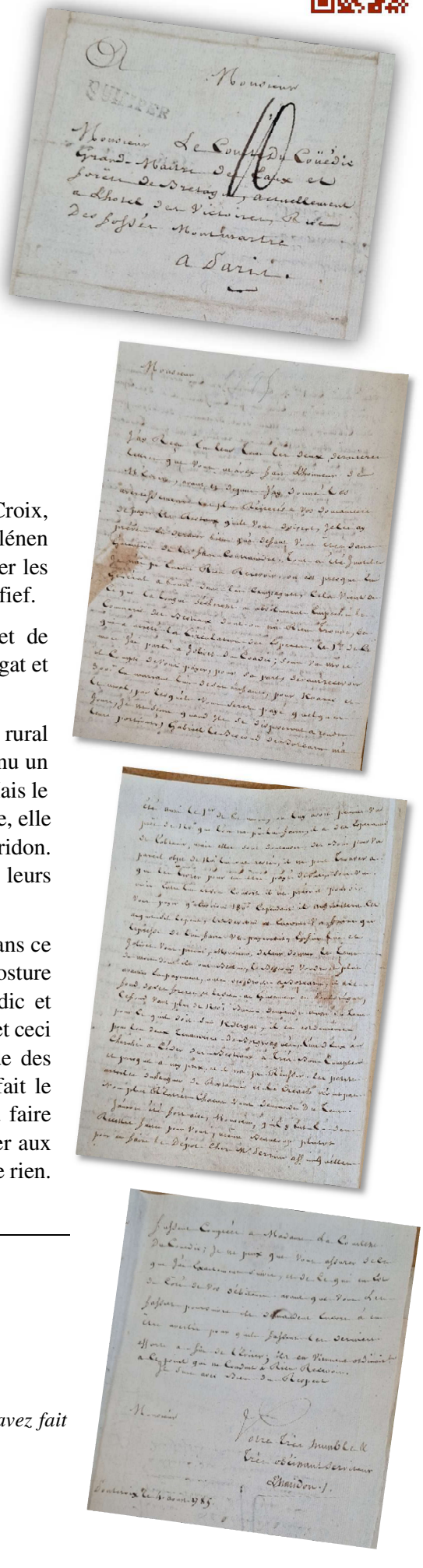
Témoignage des difficultés des paysans de Pouldergat à la veille de la Révolution



Au cours des années 1780, Yves L'HARIDON, notaire à Pont-Croix, était le procureur fiscal de Thomas DU COUËDIC, seigneur de Kerguélénen en Pouldergat, résidant alors à Paris. À ce titre il était chargé de collecter les taxes *convenancières* dues à la seigneurie par les *paysans-domaniers* du fief.

Le 4 août 1785, il adresse un courrier à Du Couëdic. L'objet de l'échange porte sur les difficultés financières des cultivateurs de Pouldergat et leurs demandes à pouvoir différer les paiements des taxes.

Cet échange met en évidence les épreuves auxquelles le monde rural était confronté durant cette période. Le début de l'année 1784 avait connu un hiver particulièrement glacial ; plusieurs fleuves français avaient gelé. Mais le plus impactant pour l'agriculture fut la sécheresse qui suivit. En Bretagne, elle s'était prolongée l'année suivante, comme en atteste le courrier de L'Haridon. Il nous donne aussi des détails sur les difficultés des paysans et leurs conséquences en cascade.

Pourtant, le peuple des campagnes en avait connu bien d'autres dans ce siècle…, mais cette fois, plusieurs paysans-domaniers adoptent une posture commune envers leur seigneur. Menés par Guillaume Jolivet du Coadic et Gabriel Le Bescond de Botcarn, ils demandent un report des payements, et ceci malgré les menaces de poursuites qu'ils ont déjà reçues. Cette attitude des paysans semble susciter de l'inquiétude chez L'Haridon qui s'en est fait le porte-parole. Il conclut sa lettre en invitant subtilement Du Couëdic à faire preuve de prudence et de patience. En réalité il lui demande de renoncer aux poursuites contre ses créanciers, sans quoi le risque serait qu'il ne reçoive rien.

> *« À Monsieur le Comte Du COUËDIC,*
> *Grand-Maitre des Eaux et Forêts de Bretagne*
> *Actuellement à l'Hôtel des Victoires*
> *Rue des Fossés-Montmartre* ([1]) *à PARIS*
>
> *Monsieur,*
>
> *J'ai reçu en leur temps les deux dernières lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.*

1 - Aujourd'hui Rue d'Aboukir (II[ème] Ar.).

1ère publication : 09/11/2026 Dernière mise à jour :--/--/----

Copyright © 2026 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

Avant et depuis, j'ai donné les avertissements les plus réservés à vos domaniers de payer les restaux (2) *qu'ils vous doivent. Je les ai prévenus en dernier lieu, qu'à défaut, vous êtes dans l'intention de les faire contraindre. Tout a été inutile, je n'ai pu encore rien recevoir. On est presque en général à court dans les campagnes, cela vient de ce que la longue sécheresse a absolument empêché le commerce des bestiaux dont on n'a rien trouvé, ce qui arrête la circulation des espèces.*

Le 1er de ce mois, j'ai parlé à Jolivet du Coadic ; sous un mois il compte de vous payer pour sa part, devant recevoir 300 livres en mariant l'un de ses enfants. Pour Kervarec et Le Moal, par lesquels vous serez payés (dans) *quelques jours. Je ne sais quand, ils se disposeront à rendre leurs portions. Gabriel Le Bescond de Botcarn m'a été aussi* (?) *le 1er de ce mois, on lui avait promis un prêt de 120 livres que l'on n'a pas pu lui faire, il a des espérances de l'obtenir, mais elles sont douteuses. Des bois pour un pareil objet de 120 livres lui sont restés, il ne peut trouver à qui les livrer pour en être payé de suite. Sous un mois, entre lui et son consort, il ne prévoit pouvoir vous payer qu'environ 180 livres. Cependant il augmentera cet argent s'il le peut, Le Bescond a encore un frère qui le presse de lui faire un payement.*

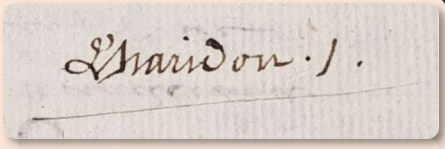
Enfin lui et Jolivet vous prient, Monsieur, de leur donner le temps du mois dont ils ont besoin, Le Bescond voudrait plus avancer en payement. Outre ses droits à Botcarn, il a le fond de ses frères et le sien au Guermeur en Pouldrégat, ce fond vaut plus de 1200 livres. Bariou demande aussi du temps pour ce qu'il doit sur Kerdergat, il en est de même pour les deux tenanciers de Botgroagués, l'un d'eux a cherché à céder des bestiaux à très bon compte et presque à mi-prix, et il n'a pu réussir. Les petits articles du Penquer, de Rosteurnic et Le Créac'h n'ont pas non plus rentrés, chacun vous demande du temps.

J'aurais été fort aise, Monsieur, qu'il y eut des recettes faites pour vous, même beaucoup plus tôt pour en faire le dépôt chez M. Serrin, afin qu'elles fussent comptées à Madame le Comtesse Du Couédic ; je ne peux que vous assurer de ce que j'ai exactement suivi, et de ce qu'il en est du côté de vos débitants. Avant que vous les fassiez poursuivre, ils demandent encore à en être averti, pour qu'ils fassent les derniers efforts afin de l'éviter ; ils en viennent ordinairement à ce point qui ne conduit à rien recevoir.

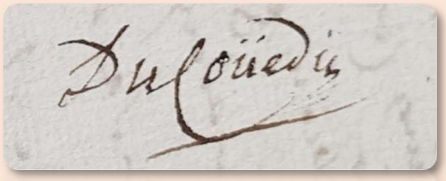
Je suis avec bien du respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Pont-Croix, le 4 août 1785 » Signé : L'HARIDON

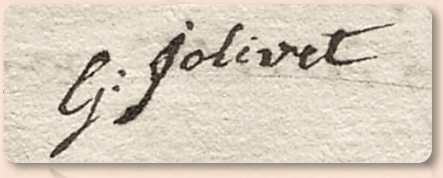
Yves L'HARIDON, notaire, était né à Quimper en 1733, il y décèdera en 1787. Il a été notaire de plusieurs juridictions (Pont-Croix, L'Ile-Tristan, Quéménet). Ses archives semblent avoir été détruites.



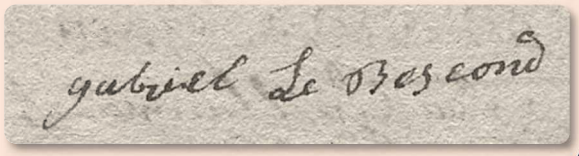
Thomas Du COUËDIC de Kergoaler, propriétaire, était né à Combrit en 1734, il décèdera à Quimperlé en 1817. Il était le fils d'Olivier et de Marguerite ANSQUER DE KERSCAO, desquels il avait hérité des manoir et seigneurie de Kerguélénen en Pouldergat.



Guillaume JOLIVET, paysan-domanier, était né en 1736 à Pouldergat. Il épousera Jeanne LAROUR en 1756. Sa fille Catherine se mariera à Jean LE MAREC le 4 octobre 1785, comme évoqué dans le courrier d'Y. L'Haridon. Il décèdera au Coadic le 14 août 1794.



Gabriel LE BESCOND, paysan-domanier, était né à Botcarn en Pouldergat en 1750. Il se mariera en 1767 à Françoise ANSQUER. Il décèdera à Botcarn en 1817.



2 - Le reste à payer

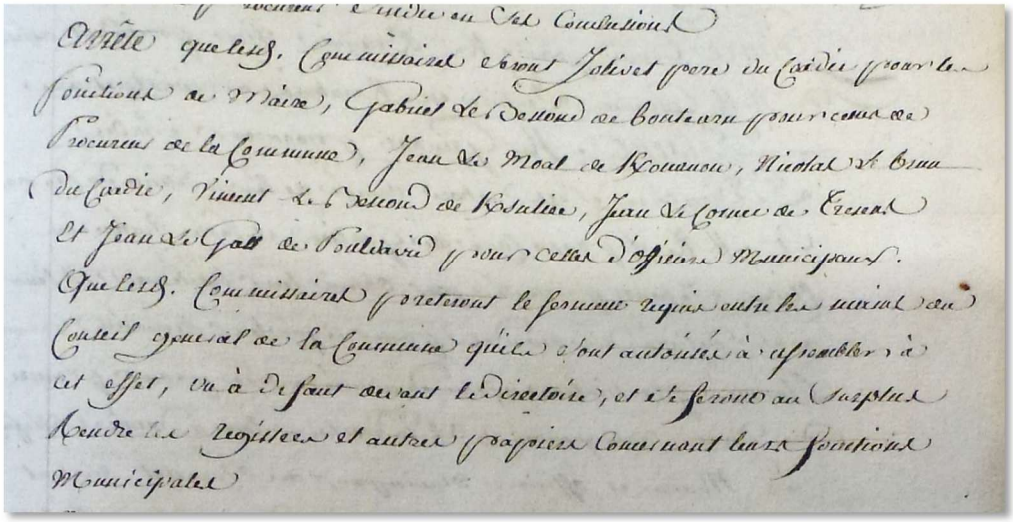
1ère publication : 09/11/2026 Dernière mise à jour :--/--/----
Copyright © 2026 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

L'année 1789 sera également marquée, une nouvelle fois en France, par des conditions météorologiques extrêmes. Le début de l'année verra l'un des hivers les plus rigoureux du siècle, provoquant le gel des cours d'eau et parfois la paralysie des moulins. Il sera suivi d'une sécheresse qui compromettra les récoltes, de céréales notamment, ce qui conduira à une spéculation sur le blé. Il en résultera une pénurie alimentaire généralisée et une flambée du prix du pain, alors aliment de base des populations. La grave crise financière qui touche le pays ne fera qu'exacerber les tensions, jusqu'à l'explosion de 1789.

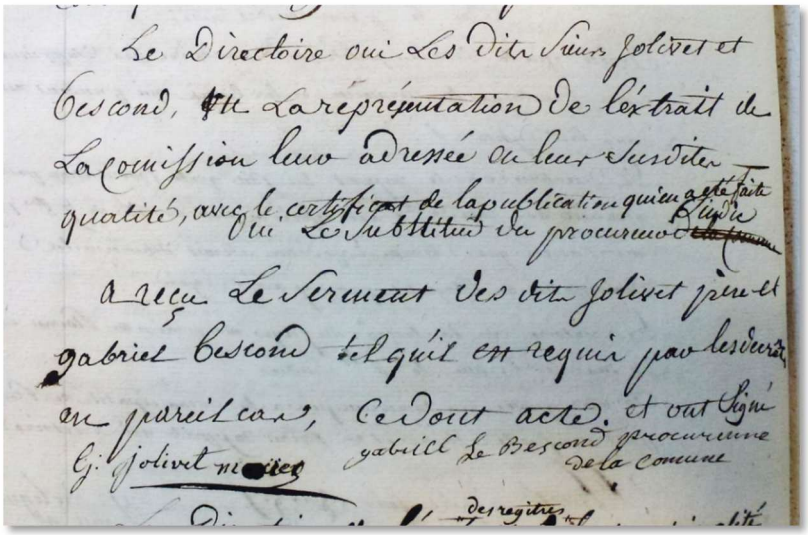
À Pouldergat, ce qui sonnait à peine comme une menace en 1785 se concrétisera, 4 ans plus tard, par l'engagement actif de Guillaume Jolivet et Gabriel Le Bescond, les deux paysans-frondeurs, dans le mouvement révolutionnaire national. Le premier sera désigné maire de Pouldergat en 1791 par le Directoire du district de Pont-Croix. Le second sera nommé procureur de la commune, puis membre de l'administration dans ce même Directoire, de 1792 à 1795. Il sera ensuite maire Pouldergat, à deux reprises, entre l'An III et l'An XII.

Extraits des délibérations du Directoire du district de Pont-Croix :

- Le 2 juin 1791 : « *Vu l'arrêté du département du Finistère du 26 mai dernier qui suspend la municipalité de Pouldergat et commet le directoire pour nommer des commissaires à son remplacement… Arrête que lesdits commissaires seront Jolivet père du Coadic pour les fonctions de maire, Gabriel le Bescond de Botcarn pour celui de procureur de la commune. Jean le Moal de Kervouanou, Nicolas le Brun du Coadic, Vincent le Bescond de Kersuliec, Jean le Cornec de Trésent et Jean le Gall de Pouldavid, pour celles d'officiers municipaux* ».



- Le 9 juin suivant : « *En l'endroit, se sont présentés MM. Jolivet père, du Coadic, et Gabriel le Bescond de Botcarn, maire et procureur de commune, nommés par le directoire du district pour prêter leur serment en ladite qualité* » …
« *Le Directoire, ouï lesdits sieurs Jolivet et Bescond, vu la représentation de l'extrait de la commission leur adressée, vu leur susdite qualité a reçu le serment des dits Jolivet père et Gabriel Bescond tel qu'il est requis par les décrets en pareil cas, ce dont acte et ont signé - G. JOLIVET, maire – Gabriel LE BESCOND, procureur de la commune* » …
« *Le Directoire arrête qu'il sera nommé de nouveaux commissaires pour dimanche prochain, que les dits commissaires seront MM. Sébastien Canévet de Kergoff, Guillaume Pérennes de Botcarn, Nicolas Brélivet de Kergonan et Jean Jolivet de Goulet-ar-Guer, que les dits commissaires nommés pour faire les fonctions d'officiers municipaux, prêteront le serment requis entre les mains du conseil général de la commune que le sieur Jolivet, maire, convoquera à cet effet ou à défaut provisoirement devant le directoire* ».



Les commissaires désignés ne prêteront pas tous serment, d'autres auront de grandes difficultés à s'imposer dans la commune. ([3])

3 - Voir « La Révolution de 1789, son retentissement à Pouldergat - « *Labourerien an douar hag ar mor* » par Amzer Gwechall - Pouldergat

1ère publication : 09/11/2026 Dernière mise à jour :--/--/----
Copyright © 2026 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.

À Pouldergat, Thomas Du Couëdic perdra les privilèges qu'il avait hérité d'un autre temps. Son manoir de Kerguélen sera saisi et vendu au titre des biens nationaux.

Gabriel Le Bescond, le paysan réfractaire de 1785, deviendra le receveur des impositions, droits de patentes et autres contributions patriotiques de la commune de Pouldergat.

Tout comme Yves L'Haridon, 6 ans plus tôt, il connaîtra les plus grandes difficultés à percevoir les taxes.

Le 4 février 1792, le Directoire du district de Pont-Croix, lui viendra en aide en décidant : « …*Gabriel Le Bescond, commissaire nommé pour former les états de section de la paroisse de Pouldergat par délibération du 3 juillet 1791 ; considérant que ces opérations* (perception des taxes) *ont été d'autant plus pénibles qu'il a été contrarié par les contribuables et par les commissaires qui lui avaient été adjoints et qui ont refusé de travailler ; après avoir examiné et estimé son travail, arrête qu'il sera délivré au dit Bescond un bon de 90 livres à prendre sur les sous additionnels rentrés sur le rôle de Pouldergat* ». Malgré ce soutien, Le Bescond renonce à sa charge.

Le 29 mai suivant, le Directoire insiste et prend l'arrêt suivant : « *Considérant que la négligence ou l'insouciance de ladite municipalité* (…) *causerait un grand préjudice au recouvrement des contributions, arrête* (décide) *d'autoriser Gabriel le Bescond, ancien receveur de la contribution patriotique, à percevoir, avec toute l'activité et le zèle dont il est capable, la contribution patriotique de la municipalité de Pouldergat* ».

Ainsi, en l'espace de quelques années, les rôles des acteurs seront totalement inversés, « *Cheñchet penn ar vazh* » (L'ordre des choses à changer) dirait-on en breton. Ce qui ne changera pas ce seront les impôts et les aléas climatiques.

Après l'ère des aristocrates, les terres de Pouldergat passeront, au début du 19ème siècle, aux mains des négociants, marchands, conserveurs de poissons et autres bourgeois. Plus tard les paysans en deviendront progressivement les propriétaires. Leur sort s'améliorera grâce aux foires, marchés et autres plateformes de négoce locale, sur lesquelles ils peuvent écouler librement leurs productions. La deuxième moitié du XXème siècle verra la disparition de ces petites structures locales au (seul ?) profit des industriels de la transformation et de la distribution.

Cependant l'histoire n'est jamais finie ; on voit aujourd'hui poindre une nouvelle forme d'agriculture qui vise à satisfaire, en premier lieu, celui qui tient la fourche et celui qui tient la fourchette.

Jean-René PERROT (Novembre 2026)

Principales sources documentaires :

- Archives de la seigneurie de Kerguélénen [AD29 – 1E398] – Coll. M. Le Bars
- Délibérations du Directoire du district de Pont-Croix, 1er et 2ème cahier (de juillet 1790 à septembre 1792) [AD29 - 27L4]

1ère publication : 09/11/2026 Dernière mise à jour :--/--/----
Copyright © 2026 DOUAROU.com©. All Rights Reserved.